

Formation des Elus - Bilans et perspectives

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'article L 2123.12 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte administratif et que ce tableau donne lieu à un débat annuel sur la formation des élus.

Conformément à ces dispositions, le tableau récapitulatif des formations 2006 est joint au compte administratif 2006. Il fait état d'un montant de 19 869,60 €.

Le budget consacré à la formation des élus pour l'année 2007 a été adopté lors du vote du budget le 22 février 2007. Il s'élève à 34 510 €, ce qui représente une augmentation de 2,4 %.

Sur les bases retenues par délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2005, le crédit par membre et par an serait porté à 627 € soit une somme globale de 26 334 € pour les groupes majoritaires et 7 524 € pour les groupes minoritaires.

Le Conseil Municipal est invité à en débattre et à approuver les propositions de répartition pour 2007.

«M. Michel JOSSE : Encore moi.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que tu es bavard ce soir !

M. Michel JOSSE : Non je ne suis pas bavard, c'est un état. Je pense, Monsieur le Maire, que vous devez donner une formation à tous vos élus en ce qui concerne leurs droits et leurs devoirs car à chaque période électorale nous n'avons que 30 % des élus qui tiennent les bureaux de vote et je trouve cela inacceptable.

M. LE MAIRE : Il y en a plus de 30 %. En fait, très peu seulement n'ont pas tenu de bureau de vote sans excuse valable. Je leur ai fait savoir et rappelé que c'est obligatoire par la loi parce que vous ne le savez peut-être pas mais le maire peut retirer des délégations d'adjoint à un adjoint qui ne remplirait pas son devoir de tenue d'un bureau de vote. Je n'ai pas eu à mettre cela en application car l'ensemble des adjoints quasiment, mais on peut avoir des raisons personnelles pour éviter de le faire, ont rempli leur mission. Globalement ça se passe bien, mais il y a quelques absents, pas autant que tu le dis mais tu as raison de les rappeler à l'ordre.

M. Michel JOSSE : Si, Monsieur le Maire, ce sont des chiffres qu'on nous a communiqués et moi qui y étais, je les ai comptés. Allez, vous pouvez aller jusqu'à 50 % mais c'est inadmissible et je pense Monsieur le Maire qu'il faudrait faire quelque chose.

M. LE MAIRE : Sur le fond, tu as raison».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 juin 2007.